



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA SOMME

Préfecture de la Somme

Direction des sécurités

Bureau de la police administrative

Affaire suivie par :

Le secrétariat de la commission

☎ 03 22 97 83 37

pref-hsipa@somme.gouv.fr

Amiens, le 25 septembre 2018

## COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE VIDÉOPROTECTION DE LA SOMME

Séance du lundi 24 septembre 2018

La commission départementale de vidéoprotection de la Somme s'est réunie le lundi 24 septembre 2018 à 14h15, dans la salle Eriguac de la préfecture de la Somme, sous la présidence de M. José LEFEBVRE, vice-président au tribunal de grande instance d'Amiens.

### Étaient présents :

- ▶ Maréchal des logis chef Alain DHERSE, référent sûreté au sein du groupement de gendarmerie départementale de la Somme ;
- ▶ Commandant Dominique BOQUILLON, référent sûreté à la direction départementale de la sécurité publique de la Somme ;
- ▶ M. Régis BOCKET, personnalité qualifiée ;
- ▶ M. Albert NOBLESSE, maire d'Airaines ;
- ▶ Mme Virginie ZOTNA, chef de section du bureau de la police administrative à la préfecture de la Somme.

Absent : M. Patrice NANTIER.

Le secrétariat de la commission est assuré par Mme Brigitte GILLON du bureau de la police administrative de la préfecture de la Somme.

\* \*  
\*

M. José LEFEBVRE, président de la commission départementale de vidéoprotection de la Somme, ouvre la séance à 14h15 et procède à l'examen des dossiers inscrits à l'ordre du jour.

## COMMISSION DE VIDEOPROTECTION

du lundi 24 septembre 2018

## Procès verbal

- \* Dossier 20180170 - MAISON DE LA PRESSE - 30 rue Charles Cagny - BEAUVAL  
Décision : Avis favorable  
Extrait décision :
  
- \* Dossier 20180282 - Bar de l'Hôtel de Ville - 18 rue Eugène Letocart - BERTEAUCOURT LES DAMES  
Décision : Avis favorable  
Extrait décision : la caméra n°7 implantée dans la réserve de l'établissement (lieu non ouvert au public) ne relève pas du champ d'application de l'article L.251-2 du code de la sécurité intérieure.
  
- \* Dossier 20180180 - Le Picardy - 28 rue Principale - BETTENCOURT SAINT OUEN  
Décision : Avis favorable  
Extrait décision : la caméra implantée dans la pièce de stockage de boisson de l'établissement (lieu non ouvert au public) ne relève pas du champ d'application de l'article L.251-2 du code de la sécurité intérieure.
  
- \* Dossier 20180178 - Au Soleil Levant - 7 route de Doullens - CANDAS  
Décision : Avis favorable  
Extrait décision : une affiche ou panneau d'information du public devra être apposé à l'accès terrasse de l'établissement, conformément à l'article L.251-3 du code de la sécurité intérieure.
  
- \* Dossier 20100139 - Myriam PRUDHOMME - 47 rue Gaston Morin - DOMART EN PONTHEIU  
Décision : Avis favorable  
Extrait décision : la caméra installée à l'intérieur du couloir de livraison de l'établissement (lieu non ouvert au public) ne relève pas du champ d'application de l'article L.251-2 du code de la sécurité intérieure.
  
- \* Dossier 20150248 - Au Coup Franc - 6 rue Jules Lardière - FOUILLOY  
Décision : Avis favorable  
Extrait décision :
  
- \* Dossier 20180174 - Le Val de Selle - 1 place de l'Eglise - LOEUILLY  
Décision : Avis favorable  
Extrait décision :
  
- \* Dossier 20180154 - BAR DES SPORTS - 7 rue Charles Mehaye - POIX DE PICARDIE  
Décision : Avis favorable  
Extrait décision : les deux caméras installées dans le bureau pour la première et dans la cour arrière pour la seconde (lieux non ouverts au public) ne relèvent pas

du champ d'application de l'article L.251-2 du code de la sécurité intérieure.

\* Dossier 20180185 - O Dragon - 61 rue de la République - SAINT-OUEN

Décision : Avis favorable

Extrait décision : une affiche ou panonceau d'information du public devra être apposé à l'accès de la terrasse, conformément à l'article L.251-3 du code de la sécurité intérieure.

\* Dossier 20180158 - Marmara Lena - 1 rue Georges Outrebon - VILLE-LE-MARCLET

Décision : Avis favorable

Extrait décision : les deux caméras placées à l'extérieur ne devront pas filmer la voie publique ou les propriétés privées limitrophes. A défaut, elles devront être équipées d'un dispositif de masquage ou de floutage.

\* Dossier 20180298 - CHTI BAR - 69 rue du Maréchal Foch - CAYEUX SUR MER

Décision : Avis favorable

Extrait décision : la caméra intérieure placée dans la pièce privée située à proximité de la réserve (lieu non ouvert au public) ne relève pas du champ d'application de l'article L.251-2 du code de la sécurité intérieure.

\* Dossier 20180288 - DOLCE ACQUA - 8 place Jeanne d'Arc - LE CROTOY

Décision : Avis favorable

Extrait décision : la caméra intérieure placée dans la cuisine (lieu non ouvert au public) ne relève pas du champ d'application de l'article L.251-2 du code de la sécurité intérieure. une affiche ou panonceau d'information du public devra être apposé à l'accès de la terrasse, conformément à l'article L.251-3 du code de la sécurité intérieure.

\* Dossier 20090007 - SNC SAYA - 10 rue de la Porte du Pont - LE CROTOY

Décision : Avis favorable

Extrait décision :

\* Dossier 20180287 - Le Vincennes - 928 avenue de la Plage - FORT MAHON PLAGE

Décision : Avis favorable

Extrait décision : la caméra intérieure installée dans la pièce contenant le coffre (lieu non ouvert au public) ne relève pas du champ d'application de l'article L.251-2 du code de la sécurité intérieure. une affiche ou panonceau d'information du public, comportant le nom et le numéro de téléphone du responsable du droit d'accès aux images, devra être apposé à l'entrée de l'établissement, conformément à l'article L.251-3 du code de la sécurité intérieure.

\* Dossier 20100525 - La Civette - 678 avenue de la Plage - FORT MAHON PLAGE

Décision : Avis favorable

Extrait décision :

\* Dossier 20180172 - LE CHIQUITO - 21 rue Charles de Gaulle - GAMACHES

Décision : Avis favorable

Extrait décision :

- \* Dossier 20130141 - Le Relais des Etangs - 84 Grande rue Guy Dovernegne - MAREUIL CAUBERT

Décision : Avis favorable

Extrait décision :

- \* Dossier 20120269 - Bar du Champ de Foire - 14 avenue de la Gare - DOINGT

Décision : Avis favorable

Extrait décision : les deux caméras installées respectivement dans la réserve et dans la cour privée de l'établissement (lieux non ouverts au public) ne relèvent pas du champ d'application de l'article L.251-2 du code de la sécurité intérieure.

- \* Dossier 20120054 - Le Caprice - 38 rue du Général Leclerc - HAM

Décision : Avis favorable

Extrait décision : une affiche ou panneau d'information du public comportant le nom et le numéro de téléphone du responsable du droit d'accès aux images devra être apposé à l'entrée de l'établissement, conformément à l'article L-251-3 du code de la sécurité intérieure. La réglementation impose que cette affiche ou panneau doit comporter un pictogramme représentant une caméra et mentionner le nom et le numéro de téléphone du responsable du droit d'accès aux images.

- \* Dossier 20130027 - DEPOILLY Karine "le Trotteur" - 4 rue Saint Nicolas - NESLE

Décision : Avis favorable

Extrait décision : les caméras intérieures visualisant la réserve et un couloir privé (lieux non ouverts au public) ne relèvent pas du champ d'application de l'article L.251-2 du code de la sécurité intérieure.

- \* Dossier 20180256 - SNC OLDYRICK "bar-tabac" - 40 place Louis Daudré - PERONNE

Décision : Avis favorable

Extrait décision : la caméra intérieure visualisant le garage (lieu de livraison, non ouvert au public) ne relève pas du champ d'application de l'article L-251-2 du code de la sécurité intérieure.

- \* Dossier 20180176 - Vidéo Kiosque - 35 avenue Mac Orlan - PERONNE

Décision : Avis favorable

Extrait décision :

- \* Dossier 20180275 - Le Chiquito - 1 avenue de la République - ALBERT

Décision : Avis favorable

Extrait décision : la caméra intérieure visualisant la réserve de tabac (lieu non ouvert au public) ne relève pas du champ d'application de l'article L.251-2 du code de la sécurité intérieure.

- \* Dossier 20100446 - Le Cyrano - 10 rue Jean Guyon - ALBERT

Décision : Avis favorable

Extrait décision : la caméra intérieure visualisant la réserve de tabac (lieu non ouvert au

public) ne relève pas du champ d'application de l'article L-251-2 du code de la sécurité intérieure.

- \* Dossier 20180235 - EURL MR LARCHER ALEXANDRE - 29 rue Albert 1er - MONTDIDIER

Décision : Avis favorable

Extrait décision : une affiche ou panonceau d'information du public devra être apposé à l'accès de la terrasse, conformément à l'article L.251-3 du code de la sécurité intérieure.

- \* Dossier 20180251 - Commune d'Ailly-sur-Noye - - AILLY SUR NOYE

Décision : Avis favorable

Extrait décision :

- \* Dossier 20090136 - EURL NEWPORT - 2 rue Marthe - Zac de l'Épinette - MONTDIDIER

Décision : Avis favorable

Extrait décision : les affiches ou panonceaux d'information du public doivent comporter le nom et le numéro de téléphone du responsable du droit d'accès aux images, conformément à l'article R 251-3 du code de la sécurité intérieure. Pour une parfaite lisibilité des clients, il serait souhaitable que la publicité de l'installateur figurant sur les panonceaux, soit amoindrie au profit du message d'information principal.

- \* Dossier 20180257 - SAS AURANA - impasse du Moulin - ROYE

Décision : Avis favorable

Extrait décision : des affiches ou panonceaux d'information du public devront être apposés aux accès parking et aux entrées de l'établissement, conformément à l'article L.251-3 du code de la sécurité intérieure.

- \* Dossier 20180300 - ACTION FRANCE SAS - chemin Croisé Bellevue - ALBERT

Décision : Avis favorable

Extrait décision :

- \* Dossier 20180224 - VOG COIFFURE - 21 rue de Birmingham - ALBERT

Décision : Avis favorable

Extrait décision :

- \* Dossier 20150148 - TLR NEGOCE EURL - rue Gilles de Gennes - ZI La Chapelette - PERONNE

Décision : Avis favorable

Extrait décision : des affiches ou panonceaux d'information du public devront être apposés aux accès parking et au niveau de l'accueil de la clientèle, conformément à l'article L.251-3 du code de la sécurité intérieure.

- \* Dossier 20180247 - Ville de Péronne - boulevard du Fort Carabit - PERONNE

Décision : Avis favorable

Extrait décision :

- \* Dossier 20180223 - sas LODOMAT- BRICOMARCHE - 20 rue de Vauvillers - ROSIERES EN SANTERRE

Décision : Avis favorable  
des affiches ou panonceaux d'information du public devront être apposés  
Extrait décision : aux accès parking, conformément à l'article L.251-3 du code de la sécurité intérieure.

\* Dossier 20180258 - Centre d'Accueil et d'Interprétation - 8 rue de l'Ancre - THIEPVAL

Décision : Avis favorable

Extrait décision :

\* Dossier 20180262 - AIR LIQUIDE ADVANCED BUSINESS - rue du bois quatorze - ARGOEUVES

Décision : Avis favorable

Extrait décision :

\* Dossier 20180216 - eurl HOUBART Denis - 8 chemin du Bastion - CORBIE

Décision : Avis favorable

Extrait décision :

\* Dossier 20180233 - Direction départementale des Finances publiques de la Somme - 9 boulevard Ernest DEHE - DOULLENS

Décision : Avis favorable

Extrait décision :

\* Dossier 20180308 - Direction Départementale des Finances publiques de la Somme - 27 place de la République - POIX DE PICARDIE

Décision : Avis favorable

Extrait décision :

\* Dossier 20180201 - SARL CHAJUDIS - 19 rue du 8 mai 1945 - LONGPRE LES CORPS SAINTS

Décision : Avis favorable

Extrait décision : des affiches ou panonceaux d'information du public devront être apposés aux accès parking et au niveau des volucompteurs de carburants, conformément à l'article L.251-3 du code de la sécurité intérieure.

\* Dossier 20180248 - Pharmacie Carette - 83 route Godard Dubuc - VIGNACOURT

Décision : Avis favorable

Extrait décision :

\* Dossier 20150096 - Madame Maryline MOLLET - 1 route d'Amiens - VILLERS-BRETONNEUX

Décision : Avis favorable

Extrait décision :

\* Dossier 20180260 - Commune d'Embreuille - adresses(5) - EMBREVILLE

Décision : Avis favorable

Extrait décision : des affiches ou panonceaux d'information du public devront être apposés aux entrées de la commune, conformément à l'article L.251-3 du code de

la sécurité intérieure.

\* Dossier 20180295 - Hôtel des Saules - 1075 rue des Forges - FAVIERES

Décision : Avis favorable

Extrait décision : des affiches ou panonceaux d'information du public devront être apposés aux entrées de l'établissement, conformément à l'article L.251-3 du code de la sécurité intérieure. Il serait souhaitable que la publicité de l'installateur figurant sur les panonceaux soit amoindrie au profit du message d'information principal.

\* Dossier 20180291 - CB Traiteur - Christian BEGUIN - 670 avenue de la Place - FORT MAHON PLAGE

Décision : Avis favorable

Extrait décision :

\* Dossier 20120036 - MEPRO - 12 avenue du Parc - FRIVILLE ESCARBOTIN

Décision : Avis favorable

Extrait décision : des affiches ou panonceaux d'information du public devront être apposés aux accès parking et au niveau des volucompteurs de carburants, conformément à l'article L.251-3 du code de la sécurité intérieure.

\* Dossier 20180244 - ELIS - 73 rue Charles de Gaulle - GAMACHES

Décision : Avis favorable

Extrait décision :

\* Dossier 20180252 - Sarl Les Sources de la Hooghe Moote - RD 111 rond-point de Nouvion - NOYELLES SUR MER

Décision : Avis favorable

Extrait décision : des affiches ou panonceaux d'information du public devront être apposés à l'entrée du site, conformément à l'article L.251-3 du code de la sécurité intérieure.

\* Dossier 20110098 - QUEND BIS - rue des Pommiers - QUEND

Décision : Avis favorable

Extrait décision : des affiches ou panonceaux d'information du public devront être apposés aux accès parking et au niveau de la station service, conformément à l'article L.251-3 du code de la sécurité intérieure. Deux caméras situées dans les parties privatives de l'établissement (lieux non ouverts au public, bureau et sas frais) ne relèvent pas du champ d'application de l'article L.251-2 du code de la sécurité intérieure.

\* Dossier 20180250 - Garage du Vronnais - 18 rue Nationale - VRON

Décision : Avis favorable

Extrait décision : des affiches ou panonceaux d'information du public devront être apposés aux accès parking, conformément à l'article L.251-3 du code de la sécurité intérieure. La caméra située dans l'atelier du garage (lieu non ouvert au public) ne relève pas du champ d'application de l'article L.251-2 du code de la sécurité intérieure.

\* Dossier 20180246 - Sarl PRUVOT - 10 rue de Menchecourt - ABBEVILLE

Décision : Avis favorable

Extrait décision : L'affichage avec pictogramme comprenant le nom et le numéro de téléphone du responsable du droit d'accès aux images devra être apposé sur la devanture de l'établissement, de manière lisible pour les clients ou usagers.

\* Dossier 20180232 - MERCIER YVAN EURL - 5 rue Robert Schumann - ABBEVILLE

Décision : Avis favorable

Extrait décision : Il serait souhaitable que le délai de conservation des images soit supérieur à 15 jours.

\* Dossier 20180289 - Sarl BEJOT Sébastien - route D'Amiens - ZAC la Sauvagine - ABBEVILLE

Décision : Avis favorable

Extrait décision : Il serait souhaitable que le délai de conservation des images soit supérieur à 15 jours.

\* Dossier 20130246 - Marionnaud Lafayette - 30 rue Lingers - ABBEVILLE

Décision : Avis favorable

Extrait décision : L'affichage avec pictogramme comprenant le nom et le numéro de téléphone du responsable du droit d'accès aux images devra être apposé sur la devanture de l'établissement, de manière lisible pour les clients ou usagers.

\* Dossier 20180315 - La Brocante Permanente - 7 côte de la Justice - ABBEVILLE

Décision : Avis favorable

Extrait décision : L'affichage avec pictogramme comprenant le nom et le numéro de téléphone du responsable du droit d'accès aux images devra être apposé sur la devanture de l'établissement, de manière lisible pour les clients ou usagers.

\* Dossier 20180175 - Le Chado - 15 place de l'Amiral Courbet - BOVES

Décision : Avis favorable

Extrait décision : Il serait souhaitable que le délai de conservation des images soit supérieur à 15 jours.

\* Dossier 20180293 - Aux As du Billard - 262 route de Paris - AMIENS

Décision : Avis favorable

Extrait décision : Il serait souhaitable que le délai de conservation des images soit supérieur à 15 jours.

\* Dossier 20180314 - Au Sultan - 2 rue Delambre - AMIENS

Décision : Avis favorable

Extrait décision : Il serait souhaitable que le délai de conservation des images soit supérieur à 15 jours.

\* Dossier 20180311 - Le Longchamps - 189 rue Saint-Leu - AMIENS

Décision : Avis favorable

Extrait décision : Il serait souhaitable que le délai de conservation des images soit



supérieur à 15 jours.

\* Dossier 20180286 - Le Quinze - 12 place René Goblet - AMIENS

Décision : Avis favorable

Extrait décision : Il serait souhaitable que le délai de conservation des images soit supérieur à 15 jours.

\* Dossier 20180190 - SARL BAR MAXIME - 14 rue des Orfèvres - AMIENS

Décision : Avis favorable

Extrait décision : L'affichage avec pictogramme comprenant le nom et le numéro de téléphone du responsable du droit d'accès aux images devra être apposé sur la devanture de l'établissement, de manière lisible pour les clients ou usagers.

\* Dossier 20180272 - Le Bapaume - 165 boulevard de Bapaume - AMIENS

Décision : Avis favorable

Extrait décision : Il serait souhaitable que le délai de conservation des images soit supérieur à 15 jours.

\* Dossier 20180274 - Le Bar de la Hotoie - 13 rue Jean Jaurès - AMIENS

Décision : Avis favorable

Extrait décision : Il serait souhaitable que le délai de conservation des images soit supérieur à 15 jours.

\* Dossier 20180283 - LAS PALMARAS - 3 allée du Château Milan - AMIENS

Décision : Avis favorable

Extrait décision : Il serait souhaitable que le délai de conservation des images soit supérieur à 15 jours.

\* Dossier 20180285 - Le Saint-Maurice - 28 rue Saint-Maurice - AMIENS

Décision : Avis favorable

Extrait décision : Il serait souhaitable que le délai de conservation des images soit supérieur à 15 jours.

\* Dossier 20180284 - Le Lutetia - 26 rue Saint-Leu - AMIENS

Décision : Avis favorable

Extrait décision : Il serait souhaitable que le délai de conservation des images soit supérieur à 15 jours.

\* Dossier 20180273 - Le Dunhill - 145 avenue du Général Foy - AMIENS

Décision : Avis favorable

Extrait décision : Il serait souhaitable que le délai de conservation des images soit supérieur à 15 jours.

\* Dossier 20180240 - SNC HOPPY LOFT - 62 rue Saint-Leu - AMIENS

Décision : Avis favorable

Extrait décision : Il serait souhaitable que le délai de conservation des images soit supérieur à 10 jours.

- \* Dossier 20150111 - SNC EPA- Café du Théâtre - 2 rue du Général Leclerc - AMIENS

Décision : Avis favorable

Extrait décision :

- \* Dossier 20130137 - "Le Dejean" - 85 rue Dejean - AMIENS

Décision : Avis favorable

Extrait décision : Il serait souhaitable que le délai de conservation des images soit supérieur à 15 jours.

- \* Dossier 20100208 - DESCAMPS - Centre commercial Amiens-Sud - DURY

Décision : Avis favorable

Extrait décision : Il serait souhaitable que le délai de conservation des images soit supérieur à 15 jours. L'affichage avec pictogramme comprenant le nom et le numéro de téléphone du responsable du droit d'accès aux images devra être apposé sur la devanture de l'établissement, de manière lisible pour les clients ou usagers.

- \* Dossier 20180177 - La Poste - 12 rue Colbert - AMIENS

Décision : Avis favorable

Extrait décision : L'affichage avec pictogramme comprenant le nom et le numéro de téléphone du responsable du droit d'accès aux images devra être apposé sur la devanture de l'établissement, de manière lisible pour les clients ou usagers.

- \* Dossier 20180200 - CAISSE D'EPARGNE HAUT DE FRANCE - 332 rue Saint Fuscien - AMIENS

Décision : Avis favorable

Extrait décision : L'affichage avec pictogramme comprenant le nom et le numéro de téléphone du responsable du droit d'accès aux images devra être apposé sur la devanture et au niveau du distributeur de billet de l'établissement, de manière lisible pour les clients ou usagers.

- \* Dossier 20090023 - Crédit du Nord - 11 rue des Trois Cailloux - AMIENS

Décision : Avis favorable

Extrait décision :

- \* Dossier 20180168 - MONOP STATION SAS - 47 place Alphonse Fiquet - AMIENS

Décision : Avis favorable

Extrait décision : L'affichage avec pictogramme comprenant le nom et le numéro de téléphone du responsable du droit d'accès aux images devra être apposé sur la devanture de l'établissement, de manière lisible pour les clients.

- \* Dossier 20180263 - ENTREPRISE ADAPTEE APF P. FLOUCAULT - 2 rue Le Tintoret - AMIENS

Décision : Avis favorable

Extrait décision :

- \* Dossier 20140222 - YVAN MERCIER EURL - 687 route d'Abbeville - AMIENS

Décision : Avis favorable

- Extrait décision : L'affichage avec pictogramme comprenant le nom et le numéro de téléphone du responsable du droit d'accès aux images devra être apposé sur la devanture de l'établissement, de manière lisible pour les clients ou usagers. Il serait souhaitable que le délai de conservation des images soit supérieur à 15 jours.
- \* Dossier 20170251 - DINKA'A - 23 boulevard Alsace Lorraine - AMIENS
- Décision : Avis favorable
- Extrait décision : L'affichage avec pictogramme comprenant le nom et le numéro de téléphone du responsable du droit d'accès aux images devra être apposé sur la devanture de l'établissement, de manière lisible pour les clients ou usagers.
- \* Dossier 20180249 - Le Fournil de mon Enfance - 14 avenue Paul Claudel - AMIENS
- Décision : Avis favorable
- Extrait décision : L'affichage avec pictogramme comprenant le nom et le numéro de téléphone du responsable du droit d'accès aux images devra être apposé sur la devanture de l'établissement, de manière lisible pour les clients ou usagers.
- \* Dossier 20180253 - France Quick - angle avenue Paul Claudel - AMIENS
- Décision : Avis favorable
- Extrait décision : Il serait souhaitable que le délai de conservation des images soit supérieur à 20 jours. L'affichage avec pictogramme comprenant le nom et le numéro de téléphone du responsable du droit d'accès aux images devra être apposé sur la devanture de l'établissement, aux accès parking et drive, de manière lisible pour les clients ou usagers.
- \* Dossier 20180259 - Sarl GS LCM - 150 avenue de l'Europe - shopping promenade - AMIENS
- Décision : Avis favorable
- Extrait décision : Il serait souhaitable que le délai de conservation des images soit supérieur à 15 jours. L'affichage avec pictogramme comprenant le nom et le numéro de téléphone du responsable du droit d'accès aux images devra être apposé sur la devanture de l'établissement et au niveau des terrasses, de manière lisible pour les clients ou usagers.
- \* Dossier 20180157 - SNC CCV80 - avenue de l'Europe - AMIENS
- Décision : Avis favorable
- Extrait décision : Le système ne pourra servir à la surveillance des employés. L'affichage avec pictogramme, comprenant le nom ou le service à contacter pour exercer le droit d'accès aux images devra être apposé sur la devanture de l'établissement, de manière lisible pour les clients ou usagers.
- \* Dossier 20180255 - BUFFALO GRILL SA - avenue de l'Europe - zone commerciale Green Center - AMIENS
- Décision : Avis favorable
- Extrait décision :
- \* Dossier 20180217 - Boulangerie Louise - 150 avenue de l'Europe-CC Shopping Promenade

- AMIENS

Décision : Avis favorable

Extrait décision : La caméra intérieure installée dans le laboratoire (lieu non ouvert au public) ne relève pas du champ d'application de l'article L-251-2 du code de la sécurité intérieure. Il serait souhaitable que le délai de conservation des images soit supérieur à 15 jours.

\* Dossier 20180215 - CELIO France sas - 150 avenue de l'Europe - CC Shopping Promenade - AMIENS

Décision : Avis favorable

Extrait décision : L'affichage avec pictogramme comprenant le nom et le numéro de téléphone du responsable du droit d'accès aux images devra être apposé sur la devanture de l'établissement, de manière lisible pour les usagers ou clients.

\* Dossier 20180211 - ALTHO - 4 route de Paris - AMIENS

Décision : Avis favorable

Extrait décision : Il serait souhaitable que le délai de conservation des images soit supérieur à 07 jours.

\* Dossier 20180214 - selarl RENANCOURT LE COQ - 4 rue Edouard Lucas - AMIENS

Décision : Avis favorable

Extrait décision : Il serait souhaitable que le délai de conservation des images soit supérieur à 12 jours.

\* Dossier 20180245 - Pharmacie Saint-Ladre - 4 rue Raphaël - AMIENS

Décision : Avis favorable

Extrait décision : L'affichage avec pictogramme comprenant le nom et le numéro de téléphone du responsable du droit d'accès aux images devra être apposé sur la devanture de l'établissement et aux accès parking, de manière lisible pour les usagers ou clients.

\* Dossier 20180171 - RESEAU CLUB BOUYGUES TELECOM - 39 rue des Trois Cailloux - AMIENS

Décision : Avis favorable

Extrait décision : Il serait souhaitable que le délai de conservation des images soit supérieur à 15 jours.

\* Dossier 20180173 - BASIC FIT II - 22 rue du Général Leclerc - AMIENS

Décision : Avis favorable

Extrait décision : L'affichage avec pictogramme comprenant le nom et le numéro de téléphone du responsable du droit d'accès aux images devra être apposé sur la devanture de l'établissement, de manière lisible pour les usagers ou clients.

\* Dossier 20180117 - C-PAD ST PIERRE - 147 chaussée Saint-Pierre - AMIENS

Décision : Avis favorable

Extrait décision : Il serait souhaitable que le délai de conservation des images soit supérieur à 21 jours.

- \* Dossier 20100203 - Ville d'AMIENS - adresses(105) - AMIENS  
Décision : Avis favorable  
Extrait décision : Il serait souhaitable que le délai de conservation des images soit supérieur à 15 jours.
- \* Dossier 20170225 - Sas CHALDA - rue Edouard Lucas - AMIENS  
Décision : Avis favorable  
Extrait décision : L'affichage avec pictogramme comprenant le nom et le numéro de téléphone du responsable du droit d'accès aux images devra être apposé sur la devanture de l'établissement et aux accès parking, de manière lisible pour les usagers ou clients.
- \* Dossier 20100143 - EFFIA STATIONNEMENT - rue Robert de Luzarches - AMIENS  
Décision : Avis favorable  
Extrait décision : Il serait souhaitable que le délai de conservation des images soit supérieur à 21 jours.
- \* Dossier 20100145 - EFFIA Stationnement - boulevard de Belfort - AMIENS  
Décision : Avis favorable  
Extrait décision : Il serait souhaitable que le délai de conservation des images soit supérieur à 21 jours.
- \* Dossier 20100148 - EFFIA Stationnement - 5 rue des Jacobins - AMIENS  
Décision : Avis favorable  
Extrait décision : Il serait souhaitable que le délai de conservation des images soit supérieur à 21 jours.
- \* Dossier 20130240 - EUODIF - 11 rue Delambre - AMIENS  
Décision : Avis favorable  
Extrait décision : Il serait souhaitable que le délai de conservation des images soit supérieur à 15 jours.
- \* Dossier 20120159 - S.A. LEROY MERLIN - périmètre vidéoprotégé (3) - AMIENS  
Décision : Avis favorable  
Extrait décision : Il serait souhaitable que le délai de conservation des images soit porté à 30 jours. L'affichage avec pictogramme comprenant le nom et le numéro de téléphone du responsable du droit d'accès aux images devra être apposé sur la devanture de l'établissement et aux accès parking, de manière lisible pour les usagers ou clients.
- \* Dossier 20180292 - LARIVIERE SA - 241 rue Rosa Luxembourg - CAMON  
Décision : Avis favorable  
Extrait décision : L'affichage avec pictogramme comprenant le nom et le numéro de téléphone du responsable du droit d'accès aux images devra être apposé sur la devanture de l'établissement, de manière lisible pour les usagers ou clients.
- \* Dossier 20100206 - S.A. AUCHAN France - périmètre vidéoprotégé (1) - DURY  
Décision : Avis favorable

Extrait décision :

\* Dossier 20180218 - Boulangerie Louise - rue rue Henri Barbusse - LONGUEAU

Décision : Avis favorable

Extrait décision : La caméra intérieure installée dans le laboratoire (lieu non ouvert au public) ne relève pas du champ d'application de l'article L-251-2 du code de la sécurité intérieure. Il serait souhaitable que le délai de conservation des images soit supérieur à 15 jours et que le "local vidéo" soit sécurisé.

\* Dossier 20180192 - TDSA AMIENS - périmètre vidéoprotégé (2) - LONGUEAU

Décision : Avis favorable

Extrait décision : Il serait souhaitable que le "local vidéo" soit davantage sécurisé.

\* Dossier 20180301 - sarl LG LCM - 3 rue du Great Eastern-ZAC Jules Verne - LONGUEAU

Décision : Avis favorable

Extrait décision : L'affichage avec pictogramme comprenant le nom et le numéro de téléphone du responsable du droit d'accès aux images devra être apposé sur la devanture de l'établissement et aux accès parking, de manière lisible pour les usagers ou clients. Il serait souhaitable que le délai de conservation des images soit supérieur à 15 jours.

\* Dossier 20180213 - LOCAVRAC (épicerie) - 10 boulevard de la République - ABBEVILLE

Décision : Avis favorable

Extrait décision : L'affichage avec pictogramme comprenant le nom et le numéro de téléphone du responsable du droit d'accès aux images devra être apposé sur la devanture de l'établissement, de manière lisible pour les usagers ou clients.

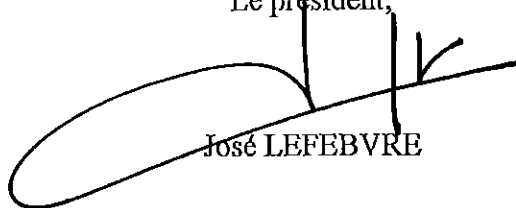
\* Dossier 20110249 - DUNARCHES - avenue Robert Schumann - ABBEVILLE

Décision : Avis favorable

Extrait décision : L'affichage avec pictogramme comprenant le nom et le numéro de téléphone du responsable du droit d'accès aux images devra être apposé sur la devanture de l'établissement et aux accès parking, de manière lisible pour les clients ou usagers.

Le président clôt la réunion de la commission départementale de vidéoprotection de la Somme à 17h00.

Le président,



José LEFEBVRE